



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Maroc

Question écrite n° 62806

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer le nombre de ressortissants français détenus au Maroc au 1er janvier 2005. Dans la mesure du possible, il souhaite connaître, pour chacun de ces ressortissants français, les motifs de leur détention, le quantum de la peine à laquelle ils ont été condamnés ainsi que la date probable de leur libération.

Texte de la réponse

À la connaissance du ministère des affaires étrangères, nos différents consulats généraux au Maroc assurent la protection consulaire de 194 détenus français, dont un grand nombre de binationaux franco-marocains. Cent quarante-cinq de ces personnes sont condamnées à des peines variant entre quelques mois et dix ans de prison pour des délits de trafic de drogue, allant de la possession de quelques kilogrammes à plusieurs tonnes de drogue. Cinq détenus sont condamnés à perpétuité, dont quatre pour des actes de terrorisme (attentats de Marrakech et Casablanca) : deux Franco-Algériens, un Franco-Marocain et un Français - et un Français est détenu pour un triple meurtre. Les détenus sont informés de la possibilité de demander leur transfèrement en France, après leur condamnation, en vertu de la convention qui lie la France et le Maroc, pour y purger le reste de leur peine. Dès leur arrestation, ils sont assistés dans leurs démarches par les services consulaires. Il est aussi d'usage que notre ambassade demande des réductions de peine pour bonne conduite à l'occasion de visites officielles ou d'événements locaux (fêtes nationales...). Plusieurs dizaines de détenus bénéficient, ainsi chaque année de mesures de grâce royale ou de transfèrement en France.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62806

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3594

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5564